

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services** Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleoy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°20 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Sensibilisations liées à la mise en œuvre de la tarification incitative
Embauche d'agents de sensibilisation

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, et par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Conseil Communautaire a approuvé le 26 février 2015 la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) et a décidé de faciliter le geste du tri à travers l'extension des consignes de tri notamment des emballages plastiques.

Après une expérimentation auprès de 300 foyers concernés par la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés, la partie incitative de la TEOM va pouvoir se déployer à compter d'octobre 2018 sur les autres quartiers concernés par ces équipements. Ces derniers seront équipés d'un contrôle d'accès qui permettra d'identifier précisément l'usager à l'origine du dépôt d'ordures ménagères résiduelles dans le conteneur dédié.

Un programme d'accompagnement des usagers mais également des bailleurs et de leur personnel est planifié sur une durée de 12 mois afin que cette nouvelle démarche soit intégrée et expliquée auprès des différentes parties.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Informer de la tarification incitative et de l'intérêt à accentuer le tri des déchets recyclables,
- Informer les usagers sur les outils ou contenants à leur disposition et sur la bonne utilisation des cartes d'accès aux conteneurs,
- Sensibiliser les bailleurs à la nouvelle politique déployée sur le territoire et les impliquer dans cette démarche pour retranscrire cette part incitative aux locataires,
- Former leurs personnels responsables de la gestion de la propreté des sites afin que ces changements soient compris et maîtrisés dans leur quotidien,
- Intégrer administrativement ces nouvelles modalités de fonctionnement aux outils fiscaux en vigueur, permettant de comptabiliser la part incitative par logement.

Afin d'assurer cette mission de sensibilisation, il est proposé l'embauche de 2 agents à temps plein pendant une durée de 12 mois en contrat aidé sous la forme d'un Contrat Emploi Compétences (CEC).

Ce dispositif, prescrit dans le cadre du CUI-CAE et dont les modalités ont été précisées dans une circulaire du ministre du travail du 11 janvier 2018, prévoit un accompagnement renforcé pour des personnes éloignées du marché de l'emploi.

D'autre part, afin de poursuivre les évolutions de la politique de gestion des déchets à travers des actions de sensibilisations régulières sur le Bassin de Pompey dans l'objectif de renforcer les gestes du tri et actions de prévention mais également de favoriser les comportements éco citoyens, il est proposé l'embauche de 4 agents en services civiques, sur le fondement de la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, pendant une durée de 8 mois. Cette mission d'information individualisée s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans et figure dans le référentiel de l'agence du service civique au titre de l'éducation à l'environnement.

Les volontaires seront recrutés sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures par semaine, réparties au maximum sur 6 jours. Le temps de travail s'entend du lundi au dimanche inclus et comprend le travail en soirée. Les repos hebdomadaires et pauses quotidiennes seront fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 11 septembre 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à recruter deux agents en Contrat Emploi Compétences (CEC) et quatre agents en service civique.

AUTORISE le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, tout document nécessaire pour l'engagement des agents concernés.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180927-20-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018